

Compte-rendu réunion syndicat ASL du 12 Janvier 2021 à 18h.

- CR de la dernière réunion du 3 Novembre 2020 : Aucune remarque. A noter les points en cours : Accès sanitaires piscine (Vigik), Mise en place de la fibre et box Lieu de vie, Achat réfrigérateur et mobiliers complémentaires, Bacs jardin des aromates.
- Date de la prochaine réunion : 2 Mars 2021 à 18h00 au lieu de vie ou en Visio
- Date des prochaines élections par les différents CS : 2022 lors des AG des différents CS
- Commission Espaces verts:
 - o Les travaux commandés auprès de Soljev ont été réalisés correctement. Il reste à valider la zone entrée de la piscine. Une réunion spécifique est prévue le 16 janvier
 - o Arrosages automatiques : Rappel : Prestige Nature propose des adaptations comme un arrosage du talus haut de la piscine et arbustes, un arrosage du talus bas de la piscine, un système d'arrosage spécifique pour 6 arbres entre l'accueil et le 22 bis pour un montant à valider de 3000 euros. Un autre devis à valider concerne la mise en place d'arroseurs automatiques sur la pelouse du bas du 22 bis pour un montant de 2000 euros. Ces devis seront repris et adaptés aux nouvelles spécifications. A noter que des interventions ABV seront nécessaires pour préparer ces nouveaux points d'arrosage automatique (compteurs et point de fourniture d'eau).
- Commission sociale : elle s'est réunie en décembre pour faire le point avec Monsieur Lama. A noter que Julien Le Guillou a approvisionné des vêtements de travail adaptés et au logo de la résidence. Son entretien annuel d'évaluation a été réalisé le 12 Janvier. Il est proposé une augmentation de salaire DE 100 euros net mensuel.
- Commission travaux
 - o Eclairages extérieurs : Finalisation des travaux commandés semaine 3 de 2021. Etudes des points noirs encore existants et du pourtour du 22 bis avec les membres du CS concerné (réunion sur place prévue le 19 Janvier)
 - o Consommation d'eau ASL finalisée : 2317 m3. La fuite d'eau extérieure a été localisée (BTD/ABV) devant l'entrée du 20, elle est estimée à 590 m3.
 - o Des estimations pour réparations : terrassement 2271,50 TTC et réparation 5931, 20 TTC soit un montant total de 8202,70 TTC – A proposer en AG de l'ASL
- Commission finances : Un bilan financier a été fait le 6 janvier 2021 (AB et MFM). La commission finance se réunira d'ici le 10 Février (validation et prévisionnels). Au titre de pré-résultats : le budget 2019/2020 voté : 131 212 € ; le budget estimé est de 168 0000 € ; d'où une différence de 36 800 € dont :
 - o Dépenses N-1 reportées sur l'exercice actuel : 30 000 €
 - o Dépenses supplémentaires dont AdP: 7 600 €

Le montant estimé des dépenses pures 2019/2020 serait de 129 673,97 € Un budget sera proposé pour la prochaine réunion de l'ASL.
- Lieu de Vie: (M.F. MAURY)
 - o Etagère à livres : succès correct. Beaucoup de livres, une nouvelle étagères doit être mise en place.

- Fabrication de produits d'entretien : Marie-Françoise MAURY a fait 2 ateliers d'une heure pendant lesquels 3 produits d'entretien ont été élaborés,
 - Autres projets (couture, initiation à la batterie, etc.),
 - Achat d'un réfrigérateur type table top et d'autres mobiliers et accessoires,
 - La Pomme Info : Numéro 8 distribué en Décembre, Numéro 9 distribué semaine 02,
 - Jardin des aromates : Plantations de base le 2 Mai (à noter deux plants volés). Il est prévu pour 2021 de mettre en place trois bacs complémentaires en contrebas le long du mur de l'accueil, fournis par Brigades Nature, ils seront installés par une équipe de copropriétaires (500 €).
- Questions diverses :
- Fichiers résidents et copropriétaires est quasiment finalisé,
 - Compost : fonctionnement, extension, il est victime de son succès, il est indispensable de décider les choix pour son extension. La mise en place d'un deuxième point de compostage sera mise à l'ordre du jour de l'AG de l'ASL,
 - Sapins de Noël : à noter que SOLYEV procédera gratuitement à leur broyage et mise à disposition du broyat,
 - Le câble ORANGE, en attente,
 - Statuts de l'ASL : soit un projet d'amélioration, soit une note explicative concernant différents points à éclaircir comme l'absence de préavis pour les démissions des membres du syndicat et la notion des parcelles qui ne font qu'un selon la continuité des statuts de la SCI Chemin de La Pomme dont les statuts actuels sont issus.
 - Rappel : le colportage « porte à porte » est interdit. La régie procédera à un rappel auprès de certains annonceurs.

Fin de la réunion à 20h.

Merci à tous.

M.THIBAUDON